

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIENVILLE**

0-0-0

Séance du 18 novembre 2022

Date convocation : le 08 novembre 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de la Mairie, le dix-huit novembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, sous la présidence du Maire, Claude DUPRONT.

- Nombre de membres afférents au Conseil Municipal. : 10
- Nombre de membres en activité : 10
- Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 7

Étaient présents : MM. Claude DUPRONT, Patrick LEROUX, Philippe QUILLET, Sébastien CARRARA, Guy DUFOSSÉ et Rachid KALAI ; et MME Muriel DOUBET

Absents : M Marcel HECQUET et MMES. Pascale BONHOMME et Catherine TAVARES.

Secrétaire de séance : MME Muriel DOUBET.

21-2022 : TARIFS COMMUNAUX 2023

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

TARIFS COMMUNE BIENVILLE 2023	
TARIFS CIMETIERE ET COLUMBARIUM	
Concession 10 ans (3 M ²)	30.00 € / m ²
Concession 30 ans (3 M ²)	90.00 € / m ²
Concession 50 ans (3 M ²)	135.00 € / m ²
Columbarium : case 4 urnes 30 ans	816.00 €
Columbarium : case 4 urnes 50 ans	1281.00 €
Columbarium : case 5 urnes 30 ans	864.00 €
Columbarium : case 5 urnes 50 ans	1368.00 €
Dépôt 1 ^{ère} urne	Gratuit
Dépôt urnes suivantes	99.00 €
TARIFS SALLE MULTIFONCTIONS	
Caution	1500.00 €
Tarif intervention services communaux (Pour 3h)	90.00 €
Tarif intervention services communaux (Heure supplémentaire)	30.00 €
Tarifs location Habitant Bienvillois	
2 jours Du vendredi soir au lundi matin	Forfait unique WE : 350.00 €
Tarifs location Habitant autre commune (extérieur)	
2 jours Du vendredi soir au lundi matin	Forfait unique WE : 600.00 €

Tarifs location associations Bienvilloises	
2 jours Du vendredi soir au lundi matin	Gratuit pour la première location
	140.00 € la deuxième location
Locations suivantes	Selon tarif Bienvillois
Tarifs locations associations extérieures (ayant leur siège dans une des communes de l'ARC)	
2 jours Du vendredi soir au lundi matin	<u>Forfait unique WE :</u> 370.00 €
ÉCOLE	
Cantine	6 € le repas
Périscolaire	2.70 € de l'heure

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 7 voix,

APPROUVE les tarifs communaux pour 2023.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.
Le Maire, Claude DUPRONT

